

Mon témoignage sur l'engagement du Pape François en rapport avec l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République Démocratique du Congo ainsi qu'avec sa visite apostolique dans ce pays

J'étais Directeur de Cabinet du Premier ministre de la République Démocratique du Congo quand, le jeudi 3 mars 2022, le Vatican et la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) avaient, simultanément, rendu publique l'annonce de la visite apostolique du Saint-Père, le Pape François, en République Démocratique du Congo, plusieurs mois après sa préparation « en coulisse ». L'annonce a eu lieu dans les installations de Caritas à Kinshasa, en présence du Premier ministre Jean Michel Sama Lukonde Kyenge.

Pendant plusieurs mois, cette visite était déjà en préparation spirituelle dans les différents diocèses et paroisses du pays, voire même de quelques pays voisins. Elle devait se dérouler du 02 au 05 juillet 2022 à Kinshasa et à Goma. Cependant, la santé du Pape – lequel commençait déjà à avoir quelques petits soucis de mobilité à cette époque – a imposé le report de cette visite ; ce qui ne manqua pas d'inquiéter les fidèles catholiques. Pour présenter ses excuses et rassurer tant les fidèles que les autorités, le Saint-Père a dû dépêcher à Kinshasa, la deuxième personnalité de la Curie romaine, le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat au Vatican.

Auparavant, dès l'annonce elle-même, le Gouvernement s'était déjà mis en contact avec la Conférence épiscopale nationale du Congo et la Nonciature apostolique du Saint-Siège à Kinshasa, pour une bonne préparation « politique » et « technique » de cette visite. Plusieurs rencontres se sont, à cet effet, tenues et, en tant que premier collaborateur du Premier ministre, Chef du Gouvernement, je prenais part à la quasi-totalité des rencontres. Nous avons même instauré, à la Primature, un « jeudi de veille » pour nous assurer de la réunion de tous les détails.

Je veux porter mon témoignage à la fois sur l'implication du Saint-Père dans la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et mon pays et sur son humble attitude dans les préparatifs de cette visite.

1. L'engagement pugnace du Pape en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre entre la République Démocratique du Congo et le Saint-Siège

C'est le 20 mai 2016, sous le mandat du Président Joseph Kabilà, que fut conclu à Rome, dans la Cité du Vatican, un « Accord-cadre » entre le Saint Siège et la République Démocratique du Congo « sur les matières d'intérêts communs ». Cet accord fut signé, côté Vatican, par Mgr Paul Richard Gallagher, Secrétaire pour les Rapports avec les États, et, côté congolais, par M. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Depuis, plus rien !

Il a fallu attendre la visite officielle effectuée au Vatican par le nouveau Chef de l'État, M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour que, le vendredi 17 janvier 2020, à l'occasion de l'audience lui accordée par Sa Sainteté le Pape, le sujet fut « réveillé ». Il semble que, durant leur entretien, les deux personnalités ont mis en évidence « les bonnes relations bilatérales » qui existent entre leurs deux Etats et, dans ce cadre, le Pape rappela à son hôte l'urgence et la nécessité qu'il y avait de mettre en œuvre l'Accord-cadre signé il y a déjà près de quatre ans ! Le Chef de l'Etat congolais lui promît, sur-le-champ, de tout faire pour que cet Accord-cadre, déjà ratifié par le Parlement, fut mis en œuvre et remis au Pape une invitation à effectuer une visite officielle en République Démocratique du Congo. De retour à Kinshasa, il donna des instructions, tant au Premier ministre qu'aux ministres concernés, pour la réalisation de cette promesse.

En effet, après sa ratification par le Parlement en 2019 et son entrée en vigueur en 2020, c'est un décret du Premier ministre, signé en juin 2022, qui amorça le processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Puis, entre la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), la Nonciature apostolique et les ministères concernés, une commission mixte fut mise en place pour la rédaction de cinq « accords spécifiques » portant sur les domaines de l'éducation, de la santé et de l'activité caritative de l'Église, de la pastorale dans les institutions pénitentiaires et hospitalières ainsi que du régime patrimonial et fiscal de l'Eglise, sans oublier la question touchant à la mise en œuvre du statut juridique de cette dernière.

L'Accord-cadre entre l'Etat congolais et l'Eglise catholique romaine définit, au profit de cette dernière, un statut juridique tout à fait particulier et lui accorde une liberté tout à fait totale dans son activité religieuse. Il prévoit aussi que, dans divers domaines sociaux ou économiques, des facilités particulières lui soient accordées.

Concrètement, les cinq « accords spécifiques » devaient être signés, entre autres, avec le ministre de l'Intérieur et avec celui de la Justice, pour s'assurer de la meilleure observance du nouveau statut juridique de l'Eglise, passée d'une simple « association sans but lucratif » à une véritable « personne juridique de droit international » ; avec le ministre des Finances, pour des facilités fiscales et douanières ; avec le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique et le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire, pour la gestion ecclésiale des écoles et des universités ainsi que pour l'enseignement de la religion dans lesdits établissements ; avec le ministre de la Santé, entre autres pour la gestion ecclésiale des formations médicales et des activités caritatives...

De la bouche même de Mgr Ettore Balestrero, Nonce apostolique, nous apprenions que le Pape suivait personnellement lesdites négociations. La Conférence épiscopale elle-même, par le biais de son président, Mgr Marcel Utembi Tapa, Archevêque de Kisangani, ne manquait aucune occasion pour rappeler au Gouvernement l'urgence qu'indiquait le Pape et le prix qu'il attachait à la signature de ces accords spécifiques. Le fait, en effet, est que plusieurs de nos ministres, dans la Commission mixte instituée, avaient multiplié des « objections », sinon pour que l'Accord-cadre ne fût pas mis en œuvre, au moins pour que le processus de son implémentation fût ralenti. Je me rappelle qu'un jour, interrogée sur ce ralentissement, la ministre d'Etat, ministre de la Justice n'eut pour réponse que ce commentaire : « *Dircab, nous voyons que, si la Primature nous fait cette pression, c'est parce que le Premier ministre et vous, vous êtes catholiques !* » ; ce à quoi je lui rétorquai : « *Faites-vous cela, vous aussi, parce que vous n'êtes pas catholiques ?* ».

A partir de ce moment, le Premier ministre et moi-même prîmes le taureau par les cornes. Un délai de rigueur fut imparti à tous les ministres négociateurs pour la conclusion des accords avant l'arrivée de l'Envoyé du Pape, le Cardinal Parolin, annoncé pour début juillet 2022. Outre des réunions d'étape qui se tenaient chaque fois à l'Hôtel du Gouvernement entre celui-ci, conduit par le Premier-ministre, et la Conférence épiscopale nationale du Congo, conduite par Mgr l'Archevêque de Kisangani ou son délégué, en présence des délégués du Pape venus tout droit de Rome, des « jeudis de veille », regroupant le Président de la CENCO, le Nonce apostolique, le Premier ministre et moi-même, s'intensifièrent à la Primature, surtout à l'approche de l'arrivée du Pape, une fois que la visite fut confirmée.

Finalement, le samedi 02 juillet 2022, dans la salle du Conseil de la Primature, en présence du Premier ministre, du Cardinal Pietro Parolin, du Cardinal Fridolin Ambongo, de notre ministre des Affaires étrangères et du président de la CENCO, Mgr Marcel Utembi, les cinq accords spécifiques furent signés. Dernier geste de bonne volonté attendue, le Pape pouvait, à présent, sérieusement envisager sa visite en RDC, sans en faire une condition. C'est du moins, côté congolais, ce que nous attendions. Et, à ce sujet, le Cardinal Parolin nous avait laissé apparaître des signes évidents.

C'était, une fois, sans compter avec la pugnacité du Pape. Jusqu'à deux jours de son arrivée, aux environs de 23h du soir, je suis réveillé par un appel du Nonce apostolique : « *Monsieur le Directeur de*

Cabinet ! Jusqu'à présent, le Parquet de Matete n'a toujours pas fait le nécessaire pour que les indisciplinés de Saint Dominique puissent libérer la cure et l'église... Dans ces conditions, le Pape ne peut plus venir ! ». Par « indisciplinés », le Nonce entendait, en effet, les quelques prêtres dominicains qui, en conflit avec l'Archidiocèse de Kinshasa, revendiquaient la propriété de l'Eglise paroissiale Saint-Dominique de Limete et qui, malgré la sentence de l'Eglise, s'étaient reclus dans la cure pour ne pas être obligés de déguerpir.

Aussitôt reçu le message, je le portai à la connaissance de mon Chef. « *Même si je trouve cette attitude invraisemblable, réagît le Premier ministre, veillez quand-même à ce que ceci ne constitue pas un incident de plus. C'est votre monde des magistrats...* ». C'est alors que je me mis à entretenir le Procureur Général Kalulu sur l'importance des enjeux !

2. L'attitude empreinte d'humilité du Pape François à l'occasion de sa « visite d'Etat » en République Démocratique du Congo

La visite du Pape avait fini par être confirmée du 31 janvier 2022 au 03 février 2023. C'était une « visite apostolique » pour l'Eglise, mais une « visite officielle » ou « visite d'Etat » pour la République Démocratique du Congo. Elle se faisait d'ailleurs à l'invitation de notre Chef de l'Etat. Une visite d'Etat – on le sait – est une visite officielle d'un chef d'Etat étranger à un autre chef d'Etat, à un autre Etat. C'est le degré le plus élevé des visites à l'étranger des chefs d'Etat, la plus haute forme de contact diplomatique entre deux pays. Elle implique nécessairement, dans le droit et la pratique diplomatiques, des cérémonies protocolaires strictes ainsi que des dispositions spécifiques à prendre.

A la Primature, plus les dates approchaient, plus les « jeudis de veille » se multipliaient. Plusieurs sites avaient été, à cette occasion, retenus pour couvrir les activités du Pape, de l'aéroport de N'djili – lieu d'accueil officiel – au Palais de la Nation – lieu de la rencontre avec notre Chef d'Etat et diverses autres autorités – en passant par l'aérodrome de Ndolo – lieu retenu pour la messe populaire – le Stade des martyrs – lieu de la rencontre avec les jeunes – et les installations propres de l'Eglise... Partout, des dispositions spécifiques devaient être prises pour l'accueil, le confort et la sécurité d'un chef d'Etat étranger.

La première surprise rencontrée par les autorités congolaises, c'était que le Pape – nous annonça le Nonce apostolique – avait exigé que sa visite ne pût constituer une occasion d'excessives dépenses pour la RDC ! Sans aller jusqu'à considérer cela comme une maladresse, voire, une ingérence diplomatique, on n'était pas loin de telles intentions ! Sans doute, le côté « catholique » des deux hôtes du Nonce à la Primature a sans doute contribué à minimiser l'incident et à détendre l'atmosphère de la réunion ! S'ensuivirent, dans un bon climat d'entente entre les « fidèles », une série de choix et de vérifications de dépenses à engager : le véhicule du Pape, sa résidence, les travaux d'aménagement et de décoration du site de la messe, le type de tribune à ériger, la qualité des chaises... Bref, tout était décidé « de concert » avec la Nonciature apostolique et la Conférence des Evêques.

Un détail mérite d'être souligné ici. Pour l'exécution des travaux d'aménagement et de décoration du site de la messe, il nous fallait un entrepreneur fiable pour les deux parties. Après quelques minutes de réflexion, l'idée d'un aménageur-décorateur, au prénom évocateur, est venue inspirer le Premier ministre. La personne s'était déjà illustrée, lors de la « messe de réparation » dite par le Cardinal Parolin, le 03 juillet 2020 à l'esplanade du Palais du Peuple, par un travail impeccable de décoration. Il s'agissait de « Jésus-Noël Sheke » ! Après un petit sourire partagé, la délégation de l'Eglise a marqué son accord. Elle était également, elle aussi, admirative de ce premier travail...

Mais, la difficulté la plus importante nous est apparue plutôt lors du choix de la résidence et du véhicule du Pape. Pour la RDC, en tant que Chef d'Etat, le Pape devait être logé officiellement par notre Etat ; ce qui implique le choix d'une ou de plusieurs suites présidentielles dans l'hôtel le plus huppé de la

capitale. Ensuite, le véhicule officiel, en dehors de la « papamobile », devait être celui offert par l'Etat congolais ; ce qui renvoie à la mise à disposition d'une limousine officielle des chefs d'Etat et de Gouvernement. La réaction de l'autre partie ne s'est pas fait attendre : « *Notre Pape ne loge pas à l'hôtel ; il logera à la Nonciature apostolique !* ». Se souvenant que Jean-Paul II, tant en 1980 qu'en 1985, avait fait de même, la Primature, après concertation avec la Présidence de la République, n'y trouva aucun inconvénient. Après tout, les prêtres ont leur idée du confort !

Il restait le choix du véhicule officiel. Car, il était entendu qu'après le bain de foule à bord de sa papamobile, le Chef d'Etat du Vatican n'allait pas arriver au Palais de la Nation, bureau officiel de notre Chef d'Etat, à bord de ce véhicule. Un protocole strict avait même été élaboré, à cet effet, pour le changement de véhicule lors du cortège. Là aussi, nous essuyâmes un refus catégorique de la part de nos interlocuteurs : « *Dans toutes ses visites officielles, le Pape ne se promène pas dans des limousines ; il a sa propre voiture, de standard modeste ; si vous voulez, nous pouvons la faire-venir* ». Gifle de trop, la délégation congolaise fit-reporter la décision...

Plusieurs autres réunions se tinrent pour régler d'autres détails. Je me souviens, par exemple, que, pour le choix de l'aérodrome de Ndolo, il eut fallu un long processus de décision, basé sur plusieurs critères. Des équipes techniques sont même venues du Vatican pour tout inspecter. Ndolo s'est révélé, à eux aussi, comme le seul espace qui, dans la capitale congolaise, pouvait accueillir la messe du Pape dans un pays de plus de 47 millions de catholiques et dans une capitale qui n'en compte pas moins de 10 millions.

L'un des critères les plus déterminants fut la possibilité de plusieurs ouvertures – plus ou moins trente-quatre – que donnait cet endroit pour l'entrée et la sortie sécurisées des fidèles. Il fallait les aménager toutes. Cependant, l'idée d'acheter ou de louer des chaises pour le confort de tous les fidèles fut catégoriquement rejetée pour des raisons d'économie évoquée plus haut. On nous rapporta que, même à la place Saint-Pierre de Rome, tout comme à l'occasion d'autres visites du Pape dans le monde, les fidèles assistent à la messe toujours debout !

Pour en revenir à l'épisode de la voiture du Pape, l'intéressé y tenait tellement qu'après avoir accepté l'idée qu'elle soit mise à disposition par la RDC, il dut dépêcher, à Kinshasa, son propre chauffeur. Nous avions, entretemps, passé une commande à l'étranger pour le choix de l'une des quatre marques proposées. Les équipes du Vatican nous avaient, en effet, confié que le Pape accepterait, tout au plus, une petite voiture Toyota Corolla de couleur blanche. Finalement, à quelques semaines de l'arrivée, je reçus à la Primature le chauffeur et le garde-de-corps du Pape, accompagnés du Nonce apostolique et d'un prêtre, pour l'inspection des quatre exemplaires exposés. Après la prise des mesures et une analyse fouillée des véhicules, le choix fut porté, finalement, sur l'une des deux Toyota Corolla mises à disposition par le Service de la logistique présidentielle. Elle était modeste et tellement simple que j'éprouvai un sentiment personnel d'inconfort, voire, d'indignité pour mon grand Congo !

*

* * *

J'ai tenu à porter ce petit témoignage pour que l'histoire du passage du Pape François en République Démocratique du Congo, marquée surtout par son grand discours historique du « Ôtez vos mains du Congo... », n'occulte pas quelques aspects de sa personnalité.

J'ai été très proche de côtoyer la personne du Pape François. Je lui ai serré la main lors de son accueil au salon présidentiel de l'aéroport de N'djili et il m'a remis, à cette occasion, un chapelet. Il m'a fait l'honneur de nous recevoir – ma femme, deux de mes trois enfants et moi-même – à la Nonciature apostolique. J'ai reçu officiellement, à travers son Nonce et à travers le Cardinal Pietro Parolin, ses

remerciements pour ma contribution à la mise en œuvre de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et mon pays.

Je peux témoigner que c'était un homme humble et plein de convictions. Son humilité a bousculé quelques habitudes officielles qui, en diplomatie, peut être regardée comme une cause d'incidents diplomatiques. Ses convictions ont fini par me révéler sa pugnacité, surtout lorsqu'il s'agit des questions touchant aux pauvres.

Le Pape n'a pas voulu que sa visite en République Démocratique du Congo se passe comme celle d'un Chef d'Etat ou d'un Rockstar hollywoodien. Proche du peuple, il m'a laissé l'impression et m'a confirmé dans la conviction que, après tout, rien n'est si grand dans ce monde ; que rien n'est si important pour que nous nous privions des trésors de l'humilité enseignée par l'Evangile.

Le fait qu'il ait dit – sans accident ni incident – une gigantesque messe en présence de près d'1,5 millions de personnes, est le signe évident de la présence de Dieu dans notre pays et un miracle incontestable de son intervention, insidieuse mais réelle, dans la vie de ses enfants qui se trouvent en République Démocratique du Congo.

Paul-Gaspard NGONDANKOY NKOY-ea-LOONGYA

Professeur Ordinaire à l'Université de Kinshasa

Ancien Directeur de Cabinet du Premier ministre

Juge au Conseil d'Etat (en disponibilité)

Député national